

PROCES VERBAL  
de la Séance du 8 AVRIL 2015

**Présents :** Jean-Pierre AUBIN, Emmanuel MERSCH, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (*Suppléant de François DELATOUCHE*), Alain BARILLER, Robert TROU, Daniel BOUVET, Robert MASSOT, Michel DURAND, Yvon BUARD.

**Absent :** Daniel BRY et Jean-Marie LETARD

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Robert TROU

**Nombre de membres en exercice :** 16

**Date de la convocation :** 31 mars 2015

**Assistaient également à la réunion :**

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Georges MASSA : Suppléant de Paul-Henry de VITTON
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve

\*\*\*\*\*

Mme La Présidente propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Signature des conventions de mandat
- Equilibre des comptes de tiers
- Amortissement des études et des subventions relatives aux études

Les délégués approuvent ces ajouts à l'ordre du jour.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION 2014**

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	103 350,81		103 350,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	186 292,27		186 292,27
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 271,53		6 271,53
66	Charges financières	4 621,66	0,00	4 621,66
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 898,84	3 898,84
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	6 539,65	6 539,65
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>300 536,27</b>	<b>10 438,49</b>	<b>310 974,76</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2013</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	493,71	493,71
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	10 548,84	0,00	10 548,84
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	53 833,18		53 833,18
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>		898,84	898,84
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	564,60	0,00	564,60
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>64 946,62</b>	<b>1 392,55</b>	<b>66 339,17</b>
<b>Pour information</b>				<b>100 937,85</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2013</b>				<b>100 937,85</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	21 897,03		21 897,03
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	29 976,21		29 976,21
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	369 078,82		369 078,82
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	3 147,40	1 392,55	4 539,95
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>424 099,46</b>	<b>1 392,55</b>	<b>425 492,01</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2013</b>				<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 207,00	0,00	1 207,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 230,99		35 230,99
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	3 898,84	3 898,84
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		6 539,65	6 539,65
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	591,39	0,00	591,39
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>37 029,38</b>	<b>10 438,49</b>	<b>47 467,87</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2013</b>				<b>0,00</b>

**Le Comité syndical, sous la présidence de M. de VITTON, Vice-président, après délibération :**  
(en l'absence de la Présidente Solange SCHLEGEL)

- Adopte le Compte administratif 2014 (par 12 voix pour et 1 voix contre).
- Adopte à l'unanimité les chiffres du compte de gestion 2014 conformes à ceux du compte administratif (par 12 voix pour et 1 voix contre).

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION DE FONCT.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	-100 937,85		- 18 871,30	180 800,00	- 3 100,00	- 122 909,15
				177 700,00		
FONCTIONNEMENT	35 230,99		114 517,25			114 517,25

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (définit) de la section d'investissement,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (12 voix pour et 2 voix contre) :**

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la manière suivante :

↳ Compte 1068 (Résultat d'investissement reporté) ..... 114 517,25 €

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Mme la Présidente présente le projet de budget primitif 2015.

### **Le Comité syndical, après délibération :**

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2015, arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

> Dépenses ..... = 354 563,26 €  
> Recettes ..... = 354 563,26 €

#### **Section d'investissement :**

> Dépenses ..... = 412 864,80 €  
> Recettes ..... = 412 864,80 €

#### **Résultat du vote :**

> Nombre de membres en exercice ..... = 16  
> Nombre de membres présents ..... = 14  
> Nombre de suffrages exprimés ..... = 14

POUR = 13

CONTRE = 1

ABSTENTION = 0

## **DUREE AMORTISSEMENT DES ETUDES ET DE LEURS SUBVENTIONS**

Madame la Présidente propose aux membres du Comité syndical de voter la durée d'amortissement des études non suivies de travaux et des subventions versées dans le cadre de ces études :

- Etude (et les subventions correspondantes) : 5 ans

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve ces durées d'amortissements

## **MAINTIEN DES INDEMNITES IAT ET IEMP PENDANT LES ARRETS DE TRAVAIL DES AGENTS**

Madame la Présidente propose de maintenir les indemnités IAT et IEMP dans le traitement des agents pendant leurs arrêts de travail. Pour cela, une couverture supplémentaire sera prise en compte dans le contrat d'assurance statutaire signé avec la CNP et le CDG 53.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le maintien des indemnités IAT et IEMP pendant les arrêts de travail des agents ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document lié à ce dossier.

## **SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MANDATS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN**

Parmi les travaux réalisés dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE), l'aménagement d'abreuvoirs et d'ouvrages (type seuils, ...) nécessite la signature avec les propriétaires riverains (et les exploitants pour les abreuvoirs) de conventions de mandat.

Ces conventions ont pour but d'autoriser le Syndicat à entreprendre des travaux de restauration et d'entretien, d'aménagement d'abreuvoirs, sur la propriété du bénéficiaire.

Les travaux réalisés seront ensuite transférés au propriétaire du site, qui s'engage à assurer le maintien en bon état des aménagements réalisés.

### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- Autorise la Présidente à signer ces conventions de mandat et leurs avenants, jusqu'au 31/12/2015.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Demande de remboursement d'une subvention accordée par l'AELB**

Mme la Présidente informe les délégués que l'AELB réclame le remboursement d'une subvention versée au Syndicat en 2012 dans le cadre de l'étude sur les ouvrages de l'Erve réalisée par le bureau d'études CARICAIE.

(Echange de courriers avec AELB en annexe)

M. BARILLER signale que le Syndicat a le couteau sous la gorge. On a perdu du temps beaucoup de temps depuis ce nouveau mandat et maintenant on doit rembourser ces 35 500 €. Il est nécessaire d'aménager les ouvrages où les propriétaires ont donné leur accord.

Mme la Présidente rappelle qu'elle est arrivée en 2014 et qu'il a fallu du temps pour prendre en main l'ensemble des dossiers

M. de VITTON précise que l'impératif actuellement est la réalisation de l'étude bilan du CRE. C'est grâce aux préconisations d'actions de cette étude qu'il y aura un nouveau contrat. Une négociation avec l'AELB va être nécessaire. M. de VITTON rappelle que la Préfecture prévoyait la parution d'une liste des espèces holobiotiques (migratrices dans le même milieu) pour l'Erve au premier trimestre mais nous n'avons toujours rien reçu.

#### > Avenir des Syndicats intercommunaux

M. MERSCH signale que beaucoup de questions se posent, actuellement, autour des Syndicats de communes, notamment avec le projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Est-ce que les Syndicats vont être pérennisés ?

Xavier SEIGNEURET précise que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) crée la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), obligatoire, qui va être attribuée aux communes. Elles auront ensuite le choix de la garder ou bien de la transférer à une EPCI : Communauté de Communes. Puis la Communauté de communes choisira également de la conserver ou pas. Il s'agit en fait de deux compétences du coup si la Communauté de communes transfère aux syndicats de Bassins, ces derniers vont devenir des Syndicats mixtes, ce qui nécessitera une restructuration des Syndicats.

La prévention des inondations est une compétence très compliquée, qui entrainera peut être la mise en place d'une Aquataxe (taxe par habitant prélevée sur la taxe d'habitation, fixée à 40€).

Le rôle des élus sera très important pour pouvoir pérenniser la gestion par bassin versant des Syndicats.

Des réunions d'information auront lieu prochainement pour éclaircir les modalités de prise en compte, avec la DDT, l'Institution du Bassin de la Sarthe (Pilote du SAGE Sarthe aval) et les Communauté de communes concernées.

L'ensemble des informations sur la GEMAPI sera mise en ligne sur le site internet du Syndicat de l'Erve (ouverture début Juin).

#### > Travaux à Montguyon à SAULGES

Xavier SEIGNEURET rappelle que des travaux ont eu lieu sur le site de Montguyon à SAULGES, réalisés par l'entreprise TL TP (La Chapelle Rainsouin) pour le nettoyage de la végétation et par l'association d'insertion GENIE pour l'abattage des arbres.

Le montant des travaux sera réparti entre la commune de SAULGES, les propriétaires du Moulin de Montguyon et le Syndicat de Bassin.

M. TROU approuve que la compétence Prévention des inondations revienne au Syndicat. On fait des travaux mais on ne s'occupe pas des impacts.

Xavier SEIGNEURET précise qu'à chaque élaboration d'un projet (par exemple l'aménagement des ouvrages de Ste Suzanne et de Voutré), les conséquences sur les crues sont étudiées par les bureaux d'études. C'est pour cela que certains projets comme la retenue de Vimarcé ont demandés beaucoup de temps d'études.

M. BUARD rappelle qu'il y a le même problème au lieu-dit St Jacques sur la commune de VOUTRE, le Syndicat n'a pas la compétence, c'est le Conseil Départemental en tant que gestionnaire de la route et des ouvrages d'art qui l'a mais il ne bouge pas.

Xavier SEIGNEURET indique qu'une rencontre est prévue dans les mois à venir entre la DDT et le Conseil Départemental à ce sujet. Il relancera le Conseil Départemental pour avoir des infos dès que possible.

#### > Travaux 2015

Xavier SEIGNEURET rappelle que cette année, des travaux de débroussaillage auront lieu, ils seront réalisés par le chantier d'insertion de la Communauté des Communes des Coëvrons. Ces travaux ne seront pas subventionnés, en effet nous n'avons plus de Contrat Restauration Entretien;

Des travaux d'enlèvement de plantes envahissantes sont prévus à ST JEAN SUR ERVE et selon les besoins à ASSE LE BERENGER et à STE SUZANNE.

M. de VITTON précise qu'il ne faut pas hésiter à prévenir le Syndicat de bassin de la présence d'embâcles.

#### > Présentation de la vanne PANAVAN

Le 27 mars dernier, une commerciale de la société PANAVAN est venue présentée un système de vanne créé en 2014 permettant de réguler un niveau d'eau pour un bief de Moulin. Pour plus d'infos vous pouvez consulter leur site internet : <http://www.panavan.fr/>

Le secrétaire de séance  
Robert TROU



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL

